

Contexte (1/2)

- > Gros volumes d'eau consommés dans les Etablissements de Santé
 - > ~750 I / patient / jour
 - ➤ 40% secteurs d'hospitalisation
- Usages de l'eau très diversifiés
- Qualités microbiologiques
- Seuil d'exposition défini par l'article 4 de l'arrêté du 1er février 2010
 - > Concentration en Legionella pneumophila inférieure
 - > < 10³UFC / litre
 - > < Au seuil de détection pour les patients à risque





Contexte (2/2)



- > Transmission par inhalation de fines gouttelettes d'eau < 5 μm
- > Pas de transmission par voie digestive
 - > sauf si fausse route avec inhalation
- > Pas de transmission interhumaine (?)

.New England Journal of Medicine Fèvrier 2016

- > pas de précautions complémentaires
- Patients à haut risque (Fiche 7 de la circulaire du 22 avril 2002)
 - ➤ Immunodéprimés sévères et particulièrement après transplantation ou greffe d'organe
 - > Immunodéprimés par corticothérapie prolongée ou récente et à haute dose

Mais aussi

> Patients avec risque de fausse route (troubles neurologiques ou ORL)



Objectifs

Prévenir le risque de transmission de *Legionella pneumophila* en unité de soins

=

Obtenir et maintenir la qualité de l'eau tout au long de sa distribution et **de son utilisation**

Eau d'une qualité adaptée à chaque usage Sécurisation de certains points d'usage Gestion préventive des points d'usage





Usages de l'eau en unité de soins

- Eaux chaudes à usage sanitaire
- > Eaux à usage médical
- > Eaux à usage alimentaire







Eau chaude à usage sanitaire

Produit des aérosols susceptibles d'être contaminés douches, douchettes, lavabos, ...



es patients

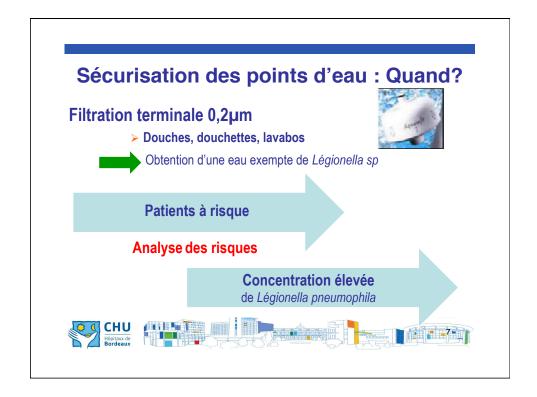
écoulement de l'eau du réseau jusqu'à stabilisation de la température **hors présence** du patient pour limiter l'exposition

s à risque

 eau du réseau microfiltrée par des filtres terminaux 0,2µm







Sécurisation des points d'eau Comment?

Pour en garantir l'efficacité

- •Respect de la technique de pose, bon positionnement, sans fuite
- Traçabilité (étiquette)
- •Respect de la durée maximale d'utilisation préconisée par le fabricant



Eau à usage médical

> Eau stérile

 aérosols, nébulisation, humidification de l'oxygénothérapie, soins de trachéotomie, soins de bouche

> Eau stérile ou microfiltrée

- bain/douche des brûlés
- rinçage terminal des DM réutilisables destinés aux voies respiratoires
- · Bronchoscope, insufflateur, spiromètre



Eau à usage alimentaire

Prévention de la légionellose si risque d'inhalation (fausse route)





Eaux embouteillées pour

- toutes les préparations de boissons
- produits administrés par voie orale ou nasogastrique, préparations gélifiées, glaçons
- soins de bouche









Fréquence des purges



- Fermeture de chambre (service non fermé) 1 fois par jeur el LITE jusqu' à la réouverture
- Fermeture de services fermés le week end (Neptat de semaine, consultations) à l'ouverture du service
- Fermeture de services de 6 semaines maximum (congés, avant réouverture après travaux) 2 fois par semaine et avant la réouverture
- Fermeture de services sans réouverture programmée (discutée au cas par cas en fonction réseau videangeable, accès au chantier)





Gestion préventive des points d'usage

- « Procéder à un entretien régulier des installations, comprenant notamment **au moins une fois par an :**
 - · la dépose de l'ensemble des éléments périphériques de robinetterie,
 - leur détartrage et leur désinfection (tous les six mois dans les établissements de santé)
 - ou leur remplacement par des éléments neufs (joints, mousseurs des robinets, pommes de douche, flexibles, etc.) » Arrêté du 1er février 2010
- ➤ Rôle des unités de soins
 - > Vigilance
 - Détartrage
 - > Alerte des services techniques







Conclusion

En secteurs de soins la maîtrise des risques liés à la légionelle nécessite

- ➤ d'établir de façon consensuelle les **objectifs de la qualité de l'eau** pour chaque usage
- ➤ la **formation et l'information** du personnel, pour que la qualité de l'eau soit adaptée à l'usage
- > une bonne gestion des points d'usage périphériques
- ➤ une bonne collaboration entre tous les services impliqués (EOHH, services techniques, unités de soins ...)











Références

- Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire
- Circulaire DGS/SD7A/SD5C-DHOS/E4 n° 2002/243 du 22/04/2002 relative à la prévention du risque lié aux légionelles dans les établissements de santé
- Surveiller et prévenir les infections associées aux soins, septembre 2010
- L'eau dans les EDS : guide technique. Ministère de la sante 2005
- Eaux des établissements de santé Qualité de l'eau aux points d'usage.
 Groupe Eau Sante. Mai 2003
- New England Journal of Medicine Fèvrier 2016 Correia-Gonçalves-Gomes



